



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occ de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier,
Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lenga e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan Lespoux
Maître de conférences en occitan
Université Paul-Valéry Montpellier
Président de la FELCO

Montpellier, le lundi 5 février 2018

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Objet :

- dotation insuffisante aux concours de recrutement du secondaire d'occitan-langue d'oc
- inquiétudes concernant les termes annoncés de la réforme du baccalauréat.

Monsieur le Ministre,

Nous avons récemment sollicité vos services au sujet du nombre de postes ouverts aux concours de recrutement de professeurs d'occitan-langue d'oc, CAPES ou agrégation. Par lettre du 21 décembre 2017, en ligne sur notre site (<http://www.felco-creo.org/postes-aux-concours-le-ministere-repond-a-la-felco/>), Monsieur Christophe Pacohil, chef de cabinet, oppose à nos demandes une fin de non-recevoir que nous pouvons résumer par ses propos à propos de la session 2017 du CAPES d'occitan-langue d'oc :

« Compte tenu du faible volume de départs annuels dans la discipline (entre un et deux départs annuels), le niveau de recrutement retenu en occitan-langue d'oc (cinq postes offerts au CAPES externe¹) marque l'attention portée par le ministère à l'enseignement des langues régionales et permet d'assurer une couverture satisfaisante des besoins. »

Monsieur le Ministre, nous ne pouvons accepter de voir repris l'argumentaire habituel présenté par le ministère ces dernières années d'un sureffectif des enseignants d'occitan-langue d'oc, à l'opposé, sur le terrain, de nos constats sur les conditions de travail de nos collègues, qui s'aggravent d'année en année :

- de très nombreuses demandes de cours ne sont pas satisfaites,
- des continuités de cursus sont parfois inexistantes,

¹ Note de la FELCO : à la session 2018, ce nombre déjà insuffisant a été ramené à 4

- des remplacements de départs à la retraite impossibles,
- des congés maternité ou maladie ne sont pas remplacés.

Ces carences s'ajoutent à la situation inconfortable des très nombreux collègues dont le poste est partagé sur plusieurs établissements.

Selon notre propre relevé, nombres de nos collègues, dans toutes les académies concernées, effectuent une part de leur service dans leur discipline dite « de valence » (Lettres, histoire-géographie, anglais ou espagnol). Ainsi nos associations académiques nous ont-elles transmis les informations suivantes :

- Montpellier : 33 professeurs certifiés dont 14 ETP dans la valence ;
- Nice : 14 certifiés dont 5 ETP dans la valence ;
- Toulouse : 69 certifiés dont 9 ETP dans la valence ;
- Bordeaux : 28 certifiés dont 8,5 ETP dans la valence ;
- Clermont-Ferrand : 2 certifiés dont 0,5 ETP dans la valence.

Ces chiffres montrent que les moyens créés par le concours sont en réalité pour une grande partie affectés à d'autres disciplines que l'occitan et complètent le constat que nous faisons depuis des années d'une sous-dotation concernant l'enseignement de l'occitan-langue d'oc. Nous suggérons donc au ministère de renoncer à l'idée d'enseignants d'occitan qui seraient systématiquement en sous-service.

Comme le démontrent les documents remis à M. Lahaye, votre conseiller en charge des langues régionales, le ratio de postes par département (voir tableau ci-joint), est largement en défaveur de notre discipline depuis 2000.

Est-il utile également de rappeler que l'Académie de Limoges, qui a signé le 2 février dernier une convention pour l'enseignement de l'occitan avec la Région Nouvelle Aquitaine et l'Office Public pour la Langue Occitane, n'a aucun enseignant certifié en poste ? qu'il n'y a aucun enseignant certifié dans les départements de Drôme, Ardèche, Puy-de-Dôme, Hautes-Alpes ? Qu'il y en a un seul dans le Cantal, dans la Haute-Loire ou les Alpes-de-Haute-Provence ?

D'après nos informations au moins 5 départs à la retraite seraient prévus pour la rentrée prochaine.

Nous espérons que vos services tiendront compte des constats que nous faisons, et s'appuieront désormais sur la base du nombre réel de postes créés par département : nous pourrions ainsi partir de données statistiques correctes pour envisager un développement réel et suivi de l'enseignement de notre discipline sous votre ministère

Quant au concours de l'agrégation récemment créé, nous le redisons, l'octroi d'un poste unique à la session 2018 nous est apparu comme un camouflet, alors même que nos collègues certifiés en poste depuis près de 30 ans pour les plus anciens avaient mis beaucoup d'espoir dans ce qui leur était apparu comme une possibilité de promotion, les mettant à égalité avec leurs collègues des autres disciplines. Là aussi, nous demandons que les postes attribués à la session 2019 soient conformes à la dignité de notre discipline.

Par ailleurs, nous souhaitons vous faire part de nos plus vives inquiétudes sur la place future des langues vivantes régionales au sein du nouveau lycée et du nouveau baccalauréat. Il n'est en effet nulle part fait mention des langues régionales dans le rapport de la commission Mathiot. Quelle place souhaitez-vous leur faire dans la nouvelle architecture du lycée et du baccalauréat ? Si le rapport était suivi en l'état, la situation des langues régionales n'en serait que plus dégradée et,

à très court terme, leur existence même au sein de l'école de la République fortement menacée. Nous ne pouvons l'accepter et nous refusons qu'une fois de plus les langues régionales servent de variables d'ajustement et soient sacrifiées sur l'autel d'un lycée et d'un baccalauréat rénovés.

Selon notre habitude, Monsieur le Ministre, nous informons les parlementaires de nos demandes et, dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.

Annexe : tableau rapportant les dotations en postes aux CAPES des différentes langues régionales au nombre de départements concernés.

	Basque	Breton	Catalan	Corse	Créole	Occitan	Total
2000	5	9	5	6	-	19	44
2001	6	11	6	8	-	22	53
2002	6	8	6	9	11	20	60
2003	4	8	4	7	9	13	45
2004	1	2	1	3	4	4	15
2005	1	2	1	3	4	4	15
2006	1	2	1	3	4	4	15
2007	1	2	1	3	4	4	15
2008	1	2	1	3	4	4	15
2009	1	2	1	3	4	4	15
2010	1	2	1	3	4	4	15
2011	1	2	1	2	4	4	14
2012	1	2	1	1	4	4	13
2013	1	2	1	1	4	4	13
2014	1	1	1	1	2	4	10
2015	2	3	2	1	5	5	18
2016	3	4	3	1	6	6	23
2017	3	4	3	1	6	6	23
Total	40	68	40	59	79	123	407
Départements concernés	1	4	1	2	4	30	40*
Académies concernées	1	1	1	1	4	8	14*
Nombre total de postes créé par département depuis 2000	40	17	40	29.5	19.75	4	10.17

**40 et non 42 et 14 et non 16 car le basque et le catalan sont en usage sur des départements dans lesquels est aussi en usage l'occitan.*